Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261001-DEL2026-10-01-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – LETOURNEUR Magaly - FENOUILLIERE Claire – YBERT Valéry - PICQUENOT Sonia - ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

Absents excusés :

GIAVARINI Amandine a donné procuration de vote à GIAVARINI Pascal.
GRINCOURT Vincent a donné procuration de vote à VANDEN AWEELE Guy.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

4 – FONCTION PUBLIQUE
4.5 – Régime Indemnitaire

Modification de la délibération du 27 novembre 2025 relative au Régime Indemnitaire des Agents

DEL2026-10-01

M. Le Maire informe les conseillers :

- par délibération du 14 décembre 2022, n° DEL2022-12-01, il a été décidé d'instituer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le personnel communal (part fixe IFSE et part variable CIA) ;

- par délibération du 27 novembre 2025, n° DEL2025-11-08, il a été décidé de modifier la délibération précitée.

M. Le Maire propose aux conseillers de modifier cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261001-DEL2026-10-01-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

VU, Le Code Général de la Fonction Publique,

VU, La Délibération du 14 décembre 2022,

VU, La Délibération du 27 novembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : de modifier la délibération du 27 novembre 2025, n° DEL2025-11-08, et de fixer les montants annuels de base IFSE et CIA tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

Cadre d'Emplois	Groupe	Montant annuel de base	
		IFSE (montant versé)	CIA (montant maximum pouvant être versé)
Cadre d'Emplois 2	Groupe 1	3 000 €	593,71 €
Cadre d'Emplois 3	Groupe 1	2 400 €	384,81 €
	Groupe 2	1 814,10 €	366,12 €
Cadre d'Emplois 4	Groupe 1	2 400 €	384,81 €
	Groupe 2	1 814,10 €	366,12 €
Cadre d'Emplois 6	Groupe 1	2 400 €	384,81 €
	Groupe 2	1 814,10 €	366.12 €
	Groupe 3	1 200 €	300 €
Cadre d'Emplois 7	Groupe 1	2 400 €	384,81 €
	Groupe 2	1 814,10 €	366,12 €

Article 2 :

- les montants CIA définis ci-dessus pourront être versés à compter de décembre 2026 ;

- les montants IFSE définis ci-dessus seront appliqués à compter de janvier 2027 ;

Etant rappelé que les montants de base sont établis pour un agent exerçant à Temps Complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à Temps Partiel ou occupés sur un emploi à Temps Non Complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261001-DEL2026-10-01-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Les autres informations de la délibération du 14 décembre 2022 sont inchangées.

Article 3 : cette délibération modifie la délibération du 27 novembre 2025.

Adopté à la majorité
(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 1er octobre 2026

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire,
Christophe GILLES